

0320002D
ACADEMIE DE TOULOUSE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PARDAILHAN
CHEMIN DE BARON
32008 AUCH CEDEX
Tel : 0562614250

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres de la CP : 10

Quorum : 6

Nombre de présents : 6

La commission permanente

Convoquée le : 23/03/2026

Réunie le : 07/04/2026

Sous la présidence de : Thierry Cornillault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54

- la délibération du conseil d'administration du 27/11/2025 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Italie, Gênes 13-17 avril 2026. Option italien. 15 élèves et 1 accompagnateur. Participation des familles à 350€ par élève

Il y a eu un vote de principe en date du 04 novembre 2025 par les membres de la Commission Permanente de l'année scolaire 2024-2025 qui avaient délégation du Conseil d'Administration concernant les voyages scolaires (Acte n°2). Il y avait nécessité de recréer un acte dans Dém'Act pour le rattacher à l'acte n°24 de délégation du Conseil d'Administration à la Commission Permanente voté en C.A. le 27 novembre 2025, pour l'année scolaire 2025-2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0